

REGLEMENT TRAIL «Le Free GO»

Dimanche 02 février 2025 « Le Pont de Moine »

Montfaucon-Montigné 49230 SEVREMOINE

Art. 1) : GENERALITES/

« Le Free GO », compétition trail, est fixé au **dimanche 02 février 2025 à Montfaucon-Montigné**. Il est régulièrement déclaré au calendrier du C.D. RUNNING 49 et se déroule selon les règles sportives de la FFA. Il est organisé par l'Etoile Cycliste Montfauconnaise avec le soutien logistique de la municipalité de Sèvremoine et de la commune déléguée de Montfaucon-Montigné ;

Adresse de l'organisation : Trail « le Free GO » 6, bis rue du Bourg Hardy, Saint Germain sur Moine 49230 SEVREMOINE : ecmontfaucon@gmail.com
Contact : Philippe HALBERT 06 80 33 15 40.

Les départs seront donnés rue du Champ des Fleurs -près de la salle des sports- au Pont de Moine, suivant les horaires indiqués ci-après. Un parking obligatoire fléché situé à proximité sera mis à disposition des participant(e)s par l'organisation mais également d'autres parkings seront accessibles (voir plan sur le site de l'organisation « trail du free go »).

Ce trail est ouvert à tous les participant(e)s licencié(e)s *FFA et ou non licencié(e)s : sous réserve d'une licence de l'année en cours pour les licencié(e)s et pour les non licencié(e)s d'un certificat médical (C.M.) de moins d'un an à la date de la compétition et comportant la mention « **de non-contre-indication à la pratique de la compétition course à pied** » ou d'une attestation Parcours Prévention Santé en cours de validité (PPS voir <https://pps.athle.fr>).

Pour les mineurs non licencié(e)s ou licencié(e)s à une autre fédération, un certificat médical conforme de moins d'une année s'impose avec autorisation parentale (A.P.) voire d'un questionnaire santé (Q.S.) modèles de ces documents à compléter sur le site de l'organisation.

*Les licences FFA concernées sont : les licences Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, les autres licences FFA (Santé, Encadrement et Découverte) n'autorisant pas la compétition-.

Cependant, une licence sportive en cours de validité -FCD, FFSA, FFH, FSPN, ASPTT, FSCF, FSGT et UFOLEP- comportant la mention de « non-contre-indication en compétition... » est acceptable mais ne donne pas droit à la remise du prix d'engagement.

.../...

Art. 2) : MODALITES/

Les différents parcours « TRAIL » sont essentiellement composés de sentiers, chemins creux, côteaux, sous-bois et prairies : la partie route représentant de très faibles proportions.

-sur le 25 et le 16 kilomètres moins de trois mille mètres de route et 1000 mètres pour le 8 km.

L'organisation est limitée à 700 participant(e)s toutes compétitions confondues.

Trois parcours sont proposés et chronométrés ;

Présence sur la ligne de départ 15 minutes avant chaque épreuve pour consignes et échauffement.

-Le Free GO: 25 km XS // D + 380 m.

Départ 09 h. 30, âge minimum 20 ans au jour de l'épreuve (né(e)s avant 2006) ;

-Le Free MAS: 16 km. XXS // D + 240 m.

Départ 09 h. 45, âge minimum 18 ans au jour de l'épreuve (né(e)s avant 2008) ;

-Le Free LEUX: 08 km XXS // D + 120 m.

Départ 10 h.00, âge minimum 16 ans au jour de l'épreuve (né(e)s avant 2010) ;

Une permanence pour la remise des dossards se tiendra **le samedi après-midi 1 février de 15 heures à 17 heures** sur le site du départ (salle des sports, rue du Champs des Fleurs au Pont de Moine) ainsi que **le dimanche matin 2 février à partir de 7 heures 30 et ce jusqu'à 30 minutes avant le départ de chaque course.**

La présentation de la licence et d'une pièce d'identité seront exigées pour les licencié(e)s ou d'une pièce d'identité seulement pour les non licencié(e) s.

L'inscription est ferme et définitive seul un justificatif médical sera pris en compte et permettra le remboursement moins deux euros (pour frais fixes) : la rétrocession de dossards est interdite de même que l'échange -voir paragraphe conditions ci-après-.

Un service de vestiaires gardés, douches et W.C. seront mis à disposition à la salle : s'adresser aux personnes de l'organisation délivrant les dossards.

Barrières horaires :

-Pour le Free GO (25 km) : * 10 heures 45 au ravitaillement (neuvième km)

* 12 heures au château de La Jarrie (dix-neuvième km)

-Pour le Free MAS (16 km) : *11 heures au ravitaillement (neuvième km)

-Pour le Free LEUX (8 km) : sans barrière horaire

****Les participants hors délais se verront retirer leur dossard et en cas de poursuite du parcours, ils l'effectueront sous leur propre responsabilité.***

.../...

Art. 4) : SECURITE/

Un médecin et une équipe de secouristes agréée, conforme en moyens humains et matériels, seront sur place au P. C. sécurité au lieu du départ et d'arrivée. Des signaleurs en nombre suffisant, seront positionnés tout au long du circuit. Les participant(e)s devront se conformer aux respects des consignes qui leur seront données par l'organisation ou les signaleurs et néanmoins respecter les règles du code de la route sur les secteurs sensibles qui seront signalés. La course sera ouverte et fermée par des membres de l'organisation : seuls ces encadrants seront habilités à être sur le circuit, tous les autres véhicules seront strictement interdits ; De même aucun accompagnateur représentant de concurrents n'est accepté sous peine de disqualification.

Les participant(e)s s'engagent à signaler à l'organisation les personnes qui se trouveraient en difficulté : tout concurrent(e) est tenu(e) à assistance en cas de malaise ou d'accident d'un(e) autre concurrent(e) jusqu'à l'arrivée des secours : six « REPERES SECOURS » marqués d'une croix (+) avec le nom du lieudit et numérotés de 1 à 6, permettront de se situer sur l'itinéraire afin d'identifier au mieux le lieu et faciliter l'accès des secours pour une éventuelle intervention : aussi il est donc vivement conseillé aux participant(e)s d'être muni(e)s d'un téléphone portable.

- **URGENCES : POMPIERS = 18 ou 112 // SAMU = 15**
- **ORGANISATION : 06 80 33 15 40 (Philippe) ;**

Dans tous les cas, prévenir l'organisation si appel des secours directement.

En cas d'abandon, le ou la participant(e) devra impérativement se signaler auprès de l'organisation via l'encadrant fin de course ou par défaut à un signaleur voire un autre concurrent ;

Les parcours présentent plusieurs secteurs avec passages sur des propriétés privées qui sont uniquement et strictement autorisés au seul jour de la course : aussi à la demande et en accord avec les propriétaires, les exploitants agricoles, les sociétés de chasse et l'organisation, les différents parcours ne seront pas mis en ligne. Ils seront néanmoins affichés à l'endroit du retrait des dossards et tous balisés.

Ils devront être accomplis en totalité : tout manquement constaté aura pour conséquence un déclassement pure et simple ;

Art. 5) : CONDITIONS/

Les inscriptions se font uniquement en ligne auprès de notre partenaire « Time Pulse » : elles seront closes le jeudi 30 janvier à minuit.

Elles sont fermes et définitives. En cas d'annulation pour raisons de *forces majeures comme pandémie ou conditions météorologiques exceptionnelles défavorables ne permettant pas le bon déroulement et la sécurité des participant(e)s et des bénévoles, elles seront remboursées moins deux euros couvrant les frais fixes de même pour cause personnelle maladie ou blessure, sous réserve de la présentation d'un justificatif de contre-indication médicale et ce jusqu'au 25 janvier pour ce dernier cas.

*En cas d'annulation, une information sera formulée sur le site de l'organisation et sur le site de Time Pulse.

.../...

*Il est important de noter qu'en cas de force majeure relevant d'un caractère exceptionnel et survenant pendant le déroulement des épreuves : l'organisation pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participant(e)s en seraient alors prévenu(e)s par tous les moyens possibles. Les concurrent(e)s devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation et le non-respect de ces consignes entraînera de fait la fin de la responsabilité de l'organisation : personne ne pourra dans ce cas prétendre à remboursement.

L'inscription est personnelle, aucun dossard ne pourra être ni échangé ni rétrocedé sous peine d'interdiction de prendre le départ voire de déclassement. Toute personne rétrocedant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. De même, toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction (échange ou rétrocession) avec le présent règlement sera disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

En cas de modification du présent règlement les concurrent(e)s trouveront les informations sur le site de l'épreuve voire sur le site de Time Pulse : ils doivent se tenir informer.

Le dossard devra être porté sur l'avant, non plié et ou non coupé (prévoir quatre épingles à nourrice). Il devra être en permanence visible, les ceintures porte-dossards sont acceptées. Le dossard est muni d'une « puce » électronique permettant le chronométrage : si la puce ne correspond pas à l'identité de son porteur, celui-ci sera disqualifié.

Les concurrent(e)s devront être pourvu(e)s d'équipements adaptés aux conditions météorologiques (vêtements et chaussures) de même les bâtons sont interdits.

Les conditions d'inscription sont fixées à :

TARIFS UNIQUES (licencié(e)s ou non licencié(e)s jusqu'au *14 janvier minuit :

- « Le Free GO » 25 km =*15 €
- « Le Free MAS » 16 km =*12 €
- « Le Free LEUX » 08 km =*09 €

***MAJORATION de 3 € sur les conditions ci-dessus à compter du 15 janvier 2025.**

CLOTURE DES INSCRIPTIONS, le JEUDI 30 JANVIER à MINUIT

AUCUNE INSCRIPTION SUR PLACE.

.../...

Tout engagement implique la prise de connaissance du présent règlement : tous les participant(e)s s'engagent à le respecter : l'inscription vaut acceptation sans réserve. L'organisation se réserve le droit de modifier ou de compléter celui-ci sans préavis.

Les concurrent(e)s devront se présenter sur la ligne de départ 15 minutes avant le départ respectif de chaque épreuve : pour consignes et échauffement comme indiqué ci-avant.

Art. 6) : ASSURANCE/

L'organisation est couverte par une assurance en responsabilité civile auprès de Groupama Assurances : les participant(e)s licencié(e)s sont assuré(e)s par leur propre licence : il appartient aux non licencié(e)s de souscrire une assurance individuelle les couvrant contre les risques encourus ;

L'organisation décline toute responsabilité pour tout incident, accident voire vol pouvant survenir avant, pendant et ou après l'épreuve et découlant directement ou indirectement du non-respect de ce même règlement ;

Art. 7) : RAVITAILLEMENTS /

Sur les 25 km et 16 km un ravitaillement sur le parcours est prévu en liquides au neuvième kilomètre plus un à l'arrivée en solides/liquides.

Sur les 8 km pas de ravitaillement sur le parcours seulement en solides /liquides à l'arrivée.

Les concurrent(e)s devront être muni(e)s d'un gobelet ou d'un bidon.

A noter que toute aide extérieure est interdite, de même que des ravitaillements hors zone.

Il est formellement interdit de jeter les emballages (tubes de gel, ou autres) pour le respect de l'environnement : des zones déchets seront positionnées au départ / arrivée et aux postes de ravitaillements, à cet effet : tout manquement à ce sujet pourra entraîner disqualification.

Les conditions sanitaires seront celles imposées au moment de l'épreuve selon d'éventuelles restrictions ;

Art. 8) : PROTOCOLE/

Il aura lieu à 11 heures 45 : seront récompensé(e)s les trois premiers concurrents hommes et les trois premières concurrentes femmes de chaque épreuve.

Chaque participant(e) aura droit à une collation (sandwich saucisse ou merguez grillée) plus une boisson après l'arrivée à prendre au bar sur présentation de son dossard.

.../...

Art. 9) : DROITS /

L'organisation est autorisée à utiliser toutes photos ou vidéos dans le cadre de l'événement et ou pour sa promotion. Du fait de sa participation, le ou la concurrent(e) renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celles-ci sur tout support, pour une durée de deux années sans restriction de lieux.

Une salle est prévue dans le cas d'un contrôle antidopage inopiné qui pourrait être pratiqué.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés », les participant(e)s peuvent s'opposer à la parution de leurs résultats sur les différents sites : il conviendra d'en faire directement la demande auprès de l'organisation (voir adresse article 1 Généralités) pour la FFA : dpo@athle.fr.

Art. 10) : REMERCIEMENTS/

L'E. C. Montfaucon vous remercie pour votre participation. Elle remercie également tous les bénévoles pour leur précieux concours sur cette nouvelle édition du « Free GO » ainsi que la commune de Sèvremoine, celle déléguée de Montfaucon-Montigné, les services de Gendarmerie et de Police de Sèvremoine, sans oublier tous les propriétaires ou exploitants agricoles et les sociétés de chasse pour leur aimable autorisation.

SPORTIVEMENT

BONNE COURSE

« Free SON » garanti !

